

CONCOURS INTERNE DE RECRUTEMENT
D'ATTACHE D'ADMINISTRATION
DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

SESSION 2008

Vendredi 18 janvier 2008

De 14 h à 17 h

Epreuve n° 2

Série de dix à quatorze questions à réponse courte, portant :

a) pour moitié sur des notions juridiques générales et de pratique administrative, organisation et fonctionnement du système éducatif

b) pour moitié sur des éléments essentiels de finances publiques, droit budgétaire, comptabilité et gestion des établissements scolaires ou universitaires

Durée : 3 heures - Coefficient : 3.

A T T E N T I O N

Ce livret comporte 7 pages imprimées au recto et au verso. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. Dans le cas contraire, demandez-en un autre au responsable de salle.

Ne pas écrire au crayon de papier.

L'utilisation de calculatrices n'est pas autorisée.

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout document et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Vous devez impérativement vous abstenir de signer ou d'identifier votre copie.

Si un candidat repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il le signale sur sa copie et poursuit l'épreuve en conséquence.

Vous devez répondre à chacune des questions en quinze lignes maximum, sur le livret exclusivement. Les réponses doivent être rédigées.

En fin d'épreuve le livret sera restitué dans son intégralité au chef de salle.

Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier. Toute annotation distinctive mènera à l'annulation de votre épreuve.

S U J E T V O I R A U D O S

